

COMPTE RENDU DE JURY

Concours

Technicien

Spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures »

et « Déplacements, transports »

Session 2020

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS	5
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	6
1. LIBELLE DES EPREUVES	6
2. EPREUVE DE QUESTIONS (CONCOURS EXTERNE).....	6
2.1. Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	6
2.2. Spécialité : Déplacements, transports (DT)	6
3. EPREUVE DE RAPPORT (CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS).....	7
3.1. Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	7
3.2. Spécialité : Déplacements, transports (DT)	7
4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	7
IV. PHASE D'ADMISSION	8
1. LIBELLES DES EPREUVES	8
2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	8
3. RESULTATS D'ADMISSION	8
V. BILAN	9

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé le concours d'accès au grade de technicien dans les spécialités « Réseaux, voiries et infrastructures » et « Déplacements, transports », session 2020.

✓ Conditions d'accès

Concours externe

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle correspondant à l'une des 10 spécialités du concours, ou d'une qualification reconnue comme équivalente par la commission placée auprès du CNFPT dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.

Concours interne

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Ces candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Troisième concours

Il est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ;
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

✓ Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

✓ Jury

Le Jury se compose de 12 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Conseillère municipale,
- 2 Maires, dont le Président du jury,
- 1 Maire adjoint.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur des services techniques et de l'urbanisme d'une commune,
- 1 Responsable achat et suivi exécution commande publique d'un département,
- 1 Référent comité technique Smart City d'une Métropole.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Ingénieur voirie d'une métropole, en retraite,
- 1 Directeur du centre technique d'une commune,
- 1 Chargé de mission mobilité durable, en retraite

✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité, ainsi que les notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 8 octobre au 13 novembre 2019 Date limite de dépôt des dossiers le 21 novembre 2019
Epreuves d'admissibilité	15 avril 2021 au MEETT à Aussonne et au CDG31 à Labège
Jury d'admissibilité	3 juillet 2021
Epreuves d'admission	14, 15, 16 et 30 septembre 2021 à Diagora et au CDG31 à Labège
Jury d'admission	4 octobre 2021
Liste d'aptitude	1 ^{er} novembre 2021

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

✓ Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures »

Concours		Externe	Interne	Troisième concours	Total
Nombre de postes ouverts		50	56	6	112
Nombre de dossiers reçus		198	310	28	536
Nombre de candidats admis à concourir		188	296	28	512
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	111	169	20	300
	Pourcentage	59,04%	57,10%	71,43%	58,59 %
Seuil d'admissibilité sur 20		9,00	10,00	10,00	
Nombre de candidats admissibles		40	53	9	102
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	39	52	9	100
	Pourcentage	97,50%	98,11%	100%	
Seuil d'admission sur 20		10,00	10,00	10,00	
Nombre de candidats admis		32	33	9	74
Taux de réussite (admis/présents écrit)		28,83%	19,53%	45%	24,67%

✓ Spécialité « Déplacements, transports »

Concours		Externe	Interne	Troisième concours	Total
Nombre de postes ouverts		7	9	2	18
Nombre de dossiers reçus		31	50	4	85
Nombre de candidats admis à concourir		27	45	4	76
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	9	25	1	35
	Pourcentage	33,33%	55,55%	25%	46%
Seuil d'admissibilité sur 20		9,00	10,00	10,00	
Nombre de candidats admissibles		3	14	0	17
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	3	14	-	17
	Pourcentage	100 %	100 %	-	
Seuil d'admission sur 20		10,00	10,00	-	
Nombre de candidats admis		1	5	-	6
Taux de réussite (admis/présents écrit)		11,11%	20%	-	17,14%

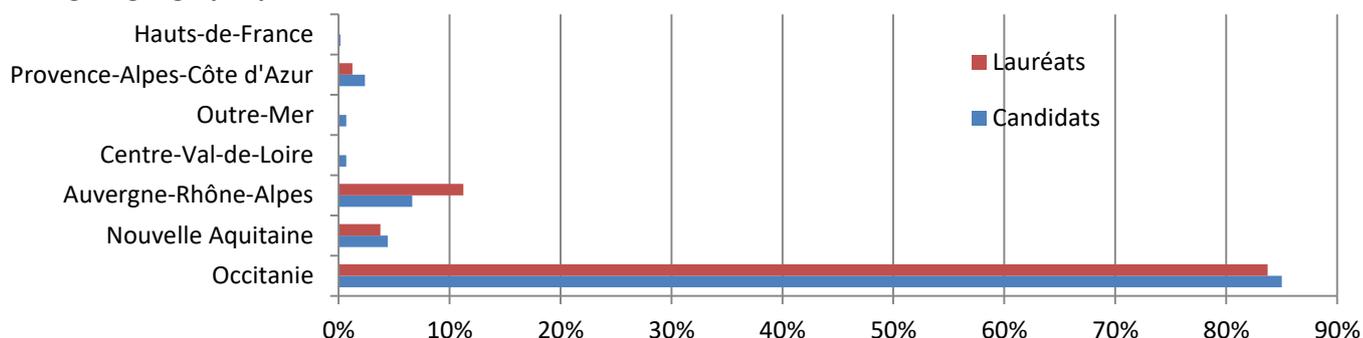
100 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec tous les candidats ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

✓ Age et sexe

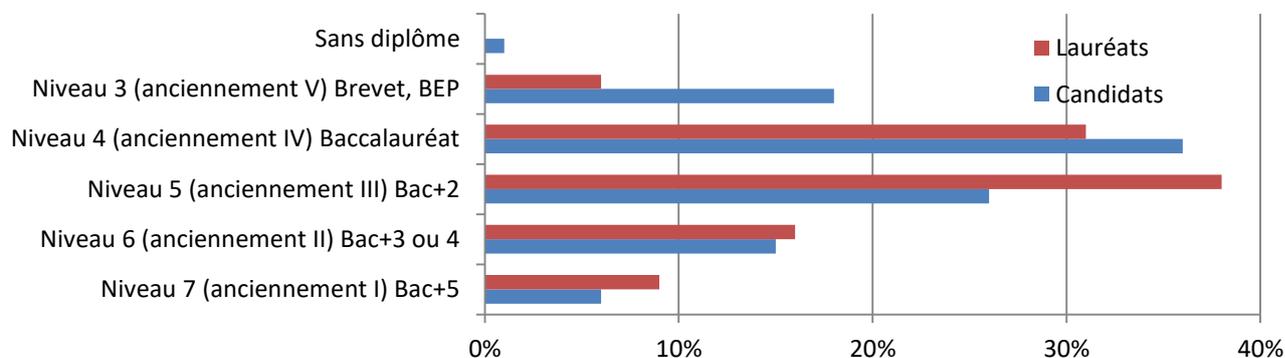
Les femmes représentent 13 % des candidats et 14 % des lauréats. La moyenne d'âge des lauréats (36 ans) est plus jeune que celle des candidats (39 ans).

✓ Origine géographique



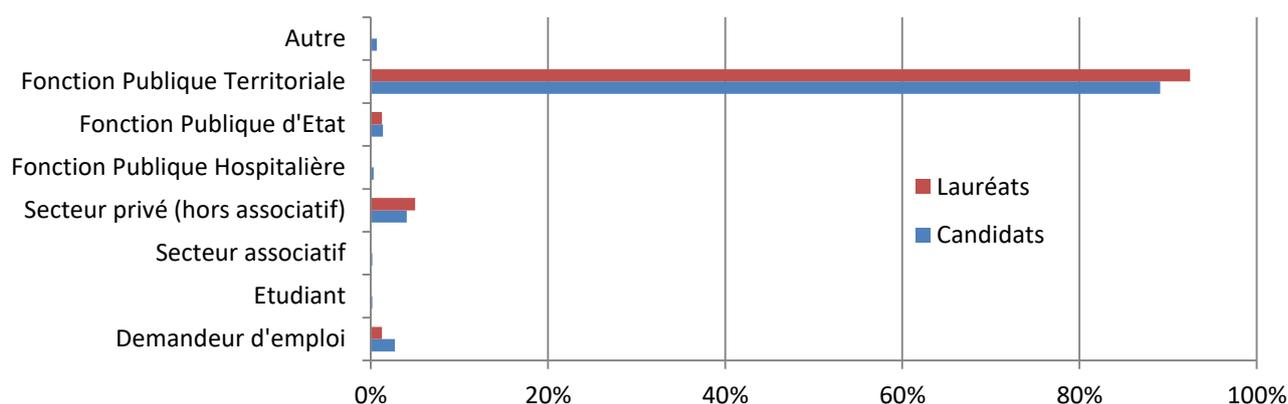
Plus de 80 % des candidats et des lauréats sont issus de la région Occitanie. Un quart des candidats provient de la Haute-Garonne.

✓ Diplômes



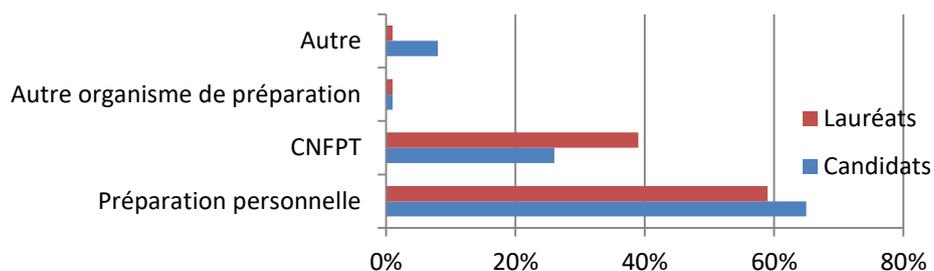
47 % des candidats détiennent un titre ou diplôme d'un niveau supérieur au niveau 4, exigé pour le concours externe, ils représentent 63 % des lauréats.

✓ Situation professionnelle



La majorité des candidats travaillent dans la Fonction Publique Territoriale. Ils représentent 88% des candidats au troisième concours.

✓ Préparation



28 % des candidats du concours interne et 23 % des candidats au concours externe déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

Ils représentent la moitié des lauréats du concours interne et 27 % des lauréats du concours externe.

III. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. LIBELLE DES EPREUVES

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 3 heures ; coefficient 1	Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 3 heures ; coefficient 1	

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

2. EPREUVE DE QUESTIONS (CONCOURS EXTERNE)

2.1. Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)

✓ Thématique du sujet

Les questions abordent plusieurs thèmes du programme de la spécialité : la gestion différenciée de l'éclairage, la lutte contre l'imperméabilisation des sols, l'état des lieux du réseau routier, le recyclage des déchets, la commande publique et le rabotage d'enrobé.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
111	7,59	27	21	15,75	0

✓ Constat des correcteurs

Les candidats préparés ont su analyser les différents éléments du dossier afin de répondre aux questions. Cependant, les candidats, souvent, ont éprouvé des difficultés de reformulation ou ont donné des réponses hors sujet.

2.2. Spécialité : Déplacements, transports (DT)

✓ Thématique du sujet

Les questions abordent plusieurs thèmes du programme de la spécialité : la pratique des engins de déplacement personnel, l'autopartage, la mobilité touristique et le « Maas ».

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
9	7,34	0	1	9,38	2,63

✓ Constat des correcteurs

Le niveau global des copies est faible. Seuls les candidats suffisamment préparés ont su analyser les différents éléments du dossier afin de répondre aux questions.

3. EPREUVE DE RAPPORT (CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS)

Le sujet, par spécialité, est commun aux concours interne et de troisième voie.

3.1. Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)

✓ Thématique du sujet

L'éclairage durable.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	169	7,93	53	26	15,25	0
Troisième concours	20	8,61	9	3	14,00	0

✓ Constat des correcteurs

Les correcteurs constatent un niveau globalement faible avec des lacunes rédactionnelles.

Le manque d'analyse et de synthèse des éléments du dossier n'a pas permis aux candidats d'organiser convenablement leurs démonstrations.

3.2. Spécialité : Déplacements, transports (DT)

✓ Thématique du sujet

L'autopartage.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	25	9,44	14	1	14,00	1,25
Troisième concours	1	8,25	0	0	8,25	8,25

✓ Constat des correcteurs

Les correcteurs constatent un niveau est très hétérogène. Certains candidats ne semblent pas préparés à l'épreuve.

Le contexte de la commande n'a pas toujours été pris en compte.

4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

253 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité sont éliminés.

52 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 sont éliminés.

Concours	Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Externe	RVI	111	7,59	9,00	40
	DT	9	7,34	9,00	3
Interne	RVI	169	7,93	10,00	53
	DT	24	9,44	10,00	14
Troisième concours	RVI	20	8,61	10,00	9
	DT	1	8,25	10,00	0
TOTAL	RVI et DT	334	-	-	119

IV. PHASE D'ADMISSION

1. LIBELLES DES EPREUVES

CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat Durée totale de l'entretien : 20 minutes, coefficient 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Organisation

Le jury a été scindé en groupe d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

✓ Résultats

Concours	Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Externe	RVI	39	11,69	31	0	17,00	6,00
	DT	3	10,33	2	0	16,00	5,00
Interne	RVI	52	9,89	28	2	18,00	4,50
	DT	14	8,07	5	3	14,00	4,00
Troisième concours	RVI	9	11,94	7	0	15,00	8,00

✓ Constat du jury

Quelle que soit la spécialité, le niveau des candidats est très hétérogène.

Pour les concours externe et interne, une partie des questions est en lien avec la spécialité choisie par le candidat. Or, certains, sans formation ou expérience dans le domaine choisi, n'ont pas pris connaissance du programme afin de préparer leur épreuve. Le jury n'a pu qu'attribuer une faible note à la prestation de ces candidats.

Les meilleurs candidats ont des connaissances de l'environnement territorial permettant au jury d'apprécier leur motivation et leur aptitude à exercer les missions dévolues aux techniciens dans de leur environnement professionnel.

3. RESULTATS D'ADMISSION

✓ Résultats

Les résultats, après applications des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes ≥ 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Externe	RVI	11,34	36	16,00	7,50
	DT	9,78	1	12,69	7,07
Interne	RVI	10,88	33	16,00	7,25
	DT	9,78	5	13,13	7,88
Troisième concours	RVI	12,08	9	13,75	10,00

✓ Délibération

2 candidats absents aux épreuves d'admission sont éliminés.

5 candidats au concours interne, ayant obtenu une note inférieure à 5/20, sont éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Spécialité	Seuil en points	Nombre de candidats admis
Externe	RVI	20	32
	DT	20	1
Interne	RVI	20	33
	DT	20	5
Troisième concours	RVI	20	9

V. BILAN

✓ Report des épreuves écrites

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19, les épreuves écrites initialement prévues le 16 avril 2020 ont été reportées au 15 avril 2021.

Ces épreuves se sont déroulées en même temps que les épreuves écrites de l'examen d'accès par voie de promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, session 2021. Cette concomitance a eu une incidence sur le taux de présence des candidats au concours interne, plus faible que pour les sessions précédentes.

✓ Niveau des candidats

Le faible niveau global des candidats, comme pour la session 2018, n'a pas permis d'attribuer tous les postes. 66 % des postes sont pourvus (72 % en 2018) dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » et seulement 33 % dans la spécialité « déplacements, transports ».

L'épreuve écrite du concours interne, appelant peu de connaissances techniques, permet à des candidats, sans connaissances dans la spécialité mais avec de bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse, de présenter l'épreuve orale. Le jury constate dès lors de forts écarts de notation entre l'écrit et l'oral pour ces candidats.

Ce concours étant par spécialité, les candidats doivent avoir des connaissances dans les domaines définis par le programme règlementaire.

Le jury rappelle que tout concours demande une solide préparation. Les notes de cadrage des épreuves exposant les attendus sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,



M. Emmanuel JOULIE